

Procès-Verbal de séance

Séance du 14 mars 2023

L'an 2023, le 14 mars à 18h30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances (en visioconférence), sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CASEAUX Hubert (visioconférence), CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé (visioconférence), MOTTE Patrice, NESTEL Gilles (en visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien (en visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis (en visioconférence), VENANZUOLA François, VIGIER Mathias.
Suppléant(s) : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline), PORTE Dominique (de M. CHAMPIN Gérard).

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, LUCZAK Daisy à Mme VAROQUI Geneviève, MARTIARENA Martine à Mme LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle à Mme TORCOL Patricia. MM : LAGÜS-BAGET Yves à REMOND Bruno, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François.
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline et M. CHAMPIN Gérard.

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, BEN DOUA Laïla, DUTRIAUX Nathalie, KUBIAK Françoise, MM : BOUTILLIER Bernard, CAMEK Julien, JAROSSAY Gilbert, PASQUET Michel, RIBEIRO MEDEIROS Manuel, WOCHENMAYER Jonathan.

A été nommé secrétaire : Elio BEFIORE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Communautaire : 52
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7

Date de la convocation : 07/03/2023

Date d'affichage : 07/03/2023

La séance est ouverte à 18h50

1. Désignation du secrétaire de séance

A été nommé secrétaire de séance : M. Elio BEFIORE.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 février 2023

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité (42 VOIX POUR).

FINANCES

3. Débat d'orientation budgétaire 2023 : M14, M22 et 4 budgets M49

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury). Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il peut avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période, même dans un délai très court, sauf lors de la séance au cours de laquelle est voté le budget primitif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire. Ce rapport donne lieu à un débat mais pas à un vote. La tenue du DOB est actée par une délibération de l'assemblée délibérante et son contenu est retranscrit dans un compte-rendu de séance comme pour l'ensemble des délibérations.

M. GROSLEVIN souhaite connaître l'équivalent temps plein des effectifs pour mieux mesurer l'importance des frais liés aux arrêts maladie.

Le nombre d'équivalent temps plein sur la collectivité est de 72,71 au 31 décembre 2022.

M. SAOUT demande si l'intercommunalité souscrit auprès d'une assurance pour couvrir les frais liés aux congés maladie et interroge sa rentabilité.

M. le Président explique que la CCBRC a souscrit à une assurance auprès de SOFAXIS. Pour exemple, le forfait a coûté en 2022 107 816 € à la collectivité. En échange, cette dernière s'est vue rembourser 91 048 €. Cela représente une perte pour la collectivité qui pourrait être son propre assureur. Il faut savoir que les arrêts longue maladie, longue durée et les accidents du travail représentent 60% des arrêts maladie et concernent 8 agents.

En 2021, on dénombre 2501 jours d'arrêts maladie contre 2950 jours d'arrêts maladie en 2022 (dont 646 jours d'agents qui ne seront plus dans les effectifs en 2023). Les arrêts pour maladie ordinaire ne représentent que 40% de ces arrêts.

M. le Président assure qu'une étude comparative sera faite.

M. BENATAR rappelle que la CCBRC est engagée jusqu'en 2025 auprès de SOPAXIS.

Mme TAMATA-VARIN explique avoir souffert du choix de son prédécesseur de ne pas contracter d'assurance en la matière. Elle a fait face à des frais très importants pour la commune, face à différents arrêts maladie.

M. GROSLEVIN explique que dans sa commune, il a fait différents recours au cas-par-cas et a gagné chacun d'entre eux, aboutissant parfois sur un retour au poste effectif des agents.

M. le Président précise, concernant la proposition d'augmenter le taux de CFE de 21,13% à 21,41% pour une recette de 30 000€, qu'il s'agit d'une réflexion dans un contexte de pertes fiscales liées à l'exonération pour une entreprise du foncier bâti et de la CFE. Il réaffirme son soutien aux entreprises du territoire. Il rappelle que la perte fiscale pour la collectivité sera de 170 000 € de recette au total en 2023.

M. POIRIER informe le conseil de la probable fermeture de la station de compression GRT Gaz sur son territoire d'Evry GREGY sur Yerres, dans le contexte de crise de l'énergie actuel.

Le Président conclue que ce DOB 2023 représente des orientations qui seront l'occasion d'arbitrages.

Il exprime la volonté qu'il a eu de laisser les services travailler pleinement sur les différents dossiers et de les présenter, pour autant, tout ne pourra pas être mis en œuvre et il appartiendra aux élus de procéder aux arbitrages qui s'imposent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Prend acte** du rapport portant sur les orientations budgétaires 2023.

4. Comptes de Gestion 2022 : Budget Principal (M14), Budget SAAD (M22), Budgets eau et assainissement (M49)

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

a) Compte de gestion 2022 du Budget Principal (24600)

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	17 868 219,95
	Dépenses de l'exercice	17 084 954,64
	Résultat de l'exercice	+ 783 265,31
	Excédent de fonctionnement reporté 002	2 738 146,77
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 3 521 412,08

I Z	Recettes de l'exercice	3 250 367,18
-----	------------------------	--------------

	Dépenses de l'exercice	4 733 551,43
	Résultat de l'exercice	-1 483 184,25
	Excédent d'investissement reporté 001	-143 166,97
	Résultat de clôture d'investissement	-1 626 351,22
	Restes à réaliser en dépenses	41 688,49
	Restes à réaliser en recettes	322 089,67
	Soldes des restes à réaliser	+280 401,18
	Besoins de financement de l'investissement	1 345 950,04
	Résultat de clôture total	+ 2 175 462,04

b) Compte de gestion 2022 du Budget Annexe SAAD (24601)

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	771 764,54
	Dépenses de l'exercice	771 703,68
	Résultat de l'exercice	60,86
	Excédent de fonctionnement reporté 002	+ 56,29
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 117,15

INVEST	Recettes de l'exercice	14 813,78
	Dépenses de l'exercice	5 227,71
	Résultat de l'exercice	+ 9 586,07
	Excédent d'investissement reporté 001	-291,31
	Résultat de clôture d'investissement	+ 9 294,76
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0

	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	0
	Résultat de clôture total	+ 9 411,91

M. SAOUT souhaite remercier les bénévoles de l'épicerie solidaire pour leur implication et notamment M. Bernard Troadec qui donne beaucoup de son temps.

M. Le Président remet la présidence à M. CHANUSSOT et quitte la salle pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

c) Compte de gestion 2022 budget eau potable DSP 24602

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	2 029 117,20
	Dépenses de l'exercice	552 042,37
	Résultat de l'exercice	+ 1 477 074,83
	Excédent de fonctionnement reporté 002	3 661 768,58
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 5 138 843,41

INVEST	Recettes de l'exercice	656 655,03
	Dépenses de l'exercice	3 706 287,99
	Résultat de l'exercice	-3 049 632,96
	Excédent d'investissement reporté 001	388 052,19
	Résultat de clôture d'investissement	-2 661 580,77
	Restes à réaliser en dépenses	82 992,82
	Restes à réaliser en recettes	423 936,23
	Soldes des restes à réaliser	+ 340 943,41

	Besoins de financement de l'investissement	2 320 637,36
	Résultat de clôture total	2 818 206,05

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

d) Compte de gestion 2022 budget assainissement DSP 24604

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	2 345 233,23
	Dépenses de l'exercice	1 112 156,03
	Résultat de l'exercice	1 233 077,20
	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 882 167,54
	Résultat de clôture de fonctionnement	3 115 244,74

INVEST	Recettes de l'exercice	2 091 105,97
	Dépenses de l'exercice	4 352 524,20
	Résultat de l'exercice	-2 261 418,23
	Déficit d'investissement reporté 001	-332 872,61
	Résultat de clôture d'investissement	-2 594 290,84
	Restes à réaliser en dépenses	312 767,08
	Restes à réaliser en recettes	79 101,68
	Soldes des restes à réaliser	-233 665,40
	Besoins de financement de l'investissement	2 827 956,24
	Résultat de clôture total	287 288,50

e) Compte de gestion budget 2022 annexe SPANC DSP 24606

Sections	Libellé	Montant
----------	---------	---------

FONCT	Recettes de l'exercice	2 666,36
	Dépenses de l'exercice	4 224,02
	Résultat de l'exercice	-1 557,66
	Excédent de fonctionnement reporté 002	29 018,88
	Résultat de clôture de fonctionnement	27 461,22
INVEST	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	0
	Résultat de l'exercice	0
	Excédent d'investissement reporté 001	0
	Résultat de clôture d'investissement	0
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	0
Résultat de clôture total		27 461,22

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

f) Compte de gestion 2022 budget annexe SPANC régie 24607

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	328,94
	Résultat de l'exercice	-328,94
	Excédent de fonctionnement reporté 002	440,70
	Résultat de clôture de fonctionnement	111,76

INVEST	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	0
	Résultat de l'exercice	0
	Excédent d'investissement reporté 001	29 300,79
	Résultat de clôture d'investissement	29 300,79
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	0
Résultat de clôture total		29 412,55

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

5. Comptes Administratifs 2022 : Budget Principal (M14), Budget SAAD (M22), Budgets eau et assainissement (M49)

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

a) *Compte administratif 2022 du budget principal (24600)*

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	17 868 219,95
	Dépenses de l'exercice	17 084 954,64
	Résultat de l'exercice	+ 783 265,31
	Excédent de fonctionnement reporté 002	2 738 146,77
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 3 521 412,08
INV EST	Recettes de l'exercice	3 250 367,18
	Dépenses de l'exercice	4 733 551,43

	Résultat de l'exercice	-1 483 184,25
	Excédent d'investissement reporté 001	-143 166,97
	Résultat de clôture d'investissement	-1 626 351,22
	Restes à réaliser en dépenses	41 688,49
	Restes à réaliser en recettes	322 089,67
	Soldes des restes à réaliser	+280 401,18
	Besoins de financement de l'investissement	1 345 950,04
	Résultat de clôture total	+ 2 175 462,04

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte administratif pour l'exercice 2022 comme susmentionné.
- **Arrête** à la somme de 41 688,49 € le montant des crédits d'investissement qui doivent être repris au Budget Primitif de l'exercice 2023, en dépenses, et 322 089,67 € en recettes.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

b) Compte administratif 2022 du Budget Annexe SAAD (24601)

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	771 764,54
	Dépenses de l'exercice	771 703,68
	Résultat de l'exercice	60,86
	Excédent de fonctionnement reporté 002	+ 56,29
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 117,15

INVEST	Recettes de l'exercice	14 813,78
	Dépenses de l'exercice	5 227,71
	Résultat de l'exercice	+ 9 586,07
	Excédent d'investissement reporté 001	-291,31

	Résultat de clôture d'investissement	+ 9 294,76
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	0
	Résultat de clôture total	+ 9 411,91

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte administratif pour l'exercice 2022 comme susmentionné.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

c) Compte administratif 2022 du budget annexe eau potable DSP 24602

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	2 029 117,20
	Dépenses de l'exercice	552 042,37
	Résultat de l'exercice	+ 1 477 074,83
	Excédent de fonctionnement reporté 002	3 661 768,58
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 5 138 843,41

INVEST	Recettes de l'exercice	656 655,03
	Dépenses de l'exercice	3 706 287,99
	Résultat de l'exercice	-3 049 632,96
	Excédent d'investissement reporté 001	388 052,19
	Résultat de clôture d'investissement	-2 661 580,77
	Restes à réaliser en dépenses	82 992,82

	Restes à réaliser en recettes	423 936,23
	Soldes des restes à réaliser	+ 340 943,41
	Besoins de financement de l'investissement	2 320 637,36
	Résultat de clôture total	2 818 206,05

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte administratif pour l'exercice 2022 comme susmentionné.
- **Arrête** à la somme de 82 992,82 € le montant des crédits d'investissement qui doivent être repris au Budget Primitif de l'exercice 2023, en dépenses, et 423 936,23 € en recettes.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

d) Compte administratif 2022 du budget annexe assainissement DSP 24604

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	2 345 233,23
	Dépenses de l'exercice	1 112 156,03
	Résultat de l'exercice	1 233 077,20
	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 882 167,54
	Résultat de clôture de fonctionnement	3 115 244,74

INVEST	Recettes de l'exercice	2 091 105,97
	Dépenses de l'exercice	4 352 524,20
	Résultat de l'exercice	-2 261 418,23
	Déficit d'investissement reporté 001	-332 872,61
	Résultat de clôture d'investissement	-2 594 290,84
	Restes à réaliser en dépenses	312 767,08
	Restes à réaliser en recettes	79 101,68
	Soldes des restes à réaliser	-233 665,40

	Besoins de financement de l'investissement	2 827 956,24
	Résultat de clôture total	287288,50

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR):

- **Approuve** le compte administratif pour l'exercice 2022 comme susmentionné.
- **Arrête** à la somme de 312 767,08 € le montant des crédits d'investissement qui doivent être repris au Budget Primitif de l'exercice 2023, en dépenses, et 79 101,68 € en recettes.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

e) Compte administratif 2022 du budget annexe SPANC DSP 24606

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	2 666,36
	Dépenses de l'exercice	4 224,02
	Résultat de l'exercice	-1 557,66
	Excédent de fonctionnement reporté 002	29 018,88
	Résultat de clôture de fonctionnement	27 461,22

INVEST	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	0
	Résultat de l'exercice	0
	Excédent d'investissement reporté 001	0
	Résultat de clôture d'investissement	0
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0

	Besoins de financement de l'investissement	0
	Résultat de clôture total	27 461,22

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte administratif pour l'exercice 2022 comme susmentionné.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.
- **Déclare** le budget SPANC DSP dissout au 31 décembre 2022.

f) Compte administratif 2022 du budget annexe SPANC régie 24607

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	328,94
	Résultat de l'exercice	-328,94
	Excédent de fonctionnement reporté 002	440,70
	Résultat de clôture de fonctionnement	111,76

INVEST	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	0
	Résultat de l'exercice	0
	Excédent d'investissement reporté 001	29 300,79
	Résultat de clôture d'investissement	29 300,79
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	0
Résultat de clôture total		29 412,55

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **Approuve** le compte administratif pour l'exercice 2022 comme susmentionné.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Monsieur le Président remercie et félicite l'ensemble des Services pour la qualité de leur travail tout au long de l'année, notamment concernant la tenue des comptes et la rapidité d'exécution, souligné par la DGFIP.

Dans le cadre du Budget participatif écologique et solidaire, la Région Ile de France propose d'accompagner les territoires dans la définition de leurs projets et l'inscription de leurs stratégies dans les grands enjeux régionaux écologiques et solidaires.

Par le biais de ce dispositif les projets locaux réalisables à court terme peuvent bénéficier d'un financement compris entre 1.000 et 10.000 euros selon des barèmes préétablis couvrant les dépenses d'investissement.

Les dossiers déposés dans le cadre de ce dispositif doivent correspondre aux six thématiques que sont :

- l'alimentation
- les espaces verts et la biodiversité
- le vélo et les mobilités propres du quotidien
- la propreté, la prévention et gestion des déchets et l'économie circulaire
- les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
- la santé environnementale

Ci-dessous figurent les 9 points proposés par les services de l'intercommunalité :

6. Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire
- Financement des investissements mobiliers et informatique du projet de Télécabine de consultation médicale

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

Le diagnostic médical sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux réalisé par l'URPS, qui a été relayé aux élus et représentants de la CCBRC le 21 janvier 2021 en conférence des maires, confirme la désertification médicale sur notre territoire.

Dans le cadre des services à la population en matière de santé, la CCBRC a exploré différentes possibilités pour palier à ce manque significatif de médecins sur le territoire (besoin de 20 médecins si l'on se base sur le ratio d'un médecin pour 1000 à 1500 habitants). Une des possibilités, est l'implantation d'une Télécabine de consultation médicale H4D sur la commune de Grisy-Suisnes.

Dans ce cadre et pour la mise en œuvre de ce projet, une Convention de Mise à Disposition devra être signée avec et la Région Ile de France.

Mme TORCOL détaille qu'il s'agit d'une demande de subvention de 2000€ pour le financement des investissements mobiliers et informatiques de la cabine de Grisy-Suisnes.

M. le Président précise qu'il s'agit d'un investissement d'environ 50 000€ avec un apport du Département de 150 000€. Les horaires d'ouverture restent à définir avec la commune de Grisy-Suisnes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 2 000 € auprès de la Région Ile de France pour le financement des investissements mobiliers et informatique du projet de Télécabine de consultation médicale.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 7. Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire - Achat d'un véhicule électrique et Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques au siège

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

La CC Brie des Rivières et Châteaux est engagée dans la transition écologique et a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial : à ce titre, elle a un devoir d'exemplarité et notamment en matière de mobilité durable. En effet, la Collectivité se doit de faire évoluer son parc de véhicules vers des véhicules plus propres et plus précisément vers des véhicules électriques (loi LOM).

En matière de mobilité électrique, la CCBRC a déjà acheté deux véhicules de type électrique par le passé et vient de convertir en 2022 la moitié de sa flotte en motorisation hybride. Aujourd'hui, pour les besoins d'un recrutement d'agent pour justement la mise en œuvre du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Collectivité, il est prévu de faire l'acquisition d'un véhicule électrique ainsi que l'installation d'une installation de recharge de véhicule électrique dans nos locaux annexes situés Route de Fontaine le Port 77820 LE CHATELET EN BRIE.

Ce projet implique donc l'achat d'un véhicule électrique de marque Renault Zoé par le biais d'un groupement d'achats du SDESM et l'installation d'une borne de recharge sur le parking des locaux (y compris travaux de génie civil et travaux électriques associés)

Les dépenses correspondantes sont évaluées à 42 073 €HT et présentées au BP 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Région Ile de France pour le projet d'achat d'un véhicule électrique et d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques dans les locaux annexes de la CCBRC à LE CHATELET EN BRIE.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 8. Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire - Achat d'un véhicule électrique et Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques à COUBERT

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

La CC Brie des Rivières et Châteaux est engagée dans la transition écologique et a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial : à ce titre, elle a un devoir d'exemplarité et notamment en matière de mobilité durable. En effet, la Collectivité se doit de faire évoluer son parc de

Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 14 mars 2023

véhicules vers des véhicules plus propres et plus précisément vers des véhicules électriques (loi LOM).

En matière de mobilité électrique, la CCBRC a déjà acheté deux véhicules de type électrique par le passé et vient de convertir en 2022 la moitié de sa flotte en motorisation hybride. Aujourd'hui, en 2023, pour les besoins d'un remplacement d'un utilitaire diesel au Service Relais Petite Enfance de la CCBRC à COUBERT (véhicule volé fin décembre 2022), il est prévu de faire l'acquisition d'un véhicule électrique ainsi que l'installation d'une installation de recharge de véhicule électrique sur le parking du site intercommunal regroupant le Relais Petite Enfance et le Centre de Loisirs à COUBERT.

Ce projet implique donc l'achat d'un véhicule électrique de marque Renault Kangoo E-Tech et l'installation d'une borne de recharge sur le parking des locaux (y compris travaux électriques et travaux de génie civil). Cet équipement sera accessible pour les agents intercommunaux travaillant sur le site et pour les administrés usagers des locaux pendant les heures d'ouverture.

Les dépenses correspondantes sont évaluées à 45 714 €HT et présentées au BP 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Région Ile de France pour le projet d'achat d'un véhicule électrique et d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques dans les locaux intercommunaux (ALSH + RPE) de la CCBRC à COUBERT.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. **Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire - aménagements paysagers COUBERT**

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

Dans le cadre de la construction du nouveau collège de COUBERT, la CC Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) réalise les équipements sportifs (gymnase, terrain multisports, équipements athlétisme) et équipements connexes (gare routière, parking) nécessaires. Dans un souci d'intégration paysagère du projet dans son environnement, la volonté de la Collectivité est de créer des espaces publics de circulation harmonieux et très largement végétalisés entre ces équipements pour notamment favoriser le développement de la biodiversité : le projet prévoit entre autres la plantation d'une centaine d'arbres (conifères, arbres tige, cépées), d'arbustes, de graminées et de vivaces, un engazonnement important, et des plantations de noues d'infiltrations pour une gestion raisonnée des eaux pluviales.

Ces aménagements paysagers sont prévus au budget général de la CCBRC, et faisant partie de l'AP N°1 de l'AP/CP budgétaire. Ils sont intégrés dans le marché Lot N°2 contracté avec l'entreprise ID VERDE, et représente une petite partie de ce marché soit 189 849 €HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Région Ile de France pour le projet d'aménagements paysagers aux abords des équipements sportifs et du collège COUBERT
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire
- Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques dans les locaux
CCBRC à GUIGNES

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

La CC Brie des Rivières et Châteaux est engagée dans la transition écologique et a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial : à ce titre, elle a un devoir d'exemplarité et notamment en matière de mobilité durable. En effet, la Collectivité se doit de faire évoluer son parc de véhicules vers des véhicules plus propres et plus précisément vers des véhicules électriques (loi LOM).

En matière de mobilité électrique, la CCBRC a déjà acheté deux véhicules de type électrique par le passé et vient de convertir en 2022 la moitié de sa flotte en motorisation hybride. Aujourd'hui, en 2023 et pour les besoins d'un remplacement d'un utilitaire diesel au Service Eau & Assainissement de la CCBRC, il est prévu de convertir ce véhicule en LLD en version électrique : pour cela, le projet consiste en l'installation d'une installation de recharge de véhicule électrique dans nos locaux annexes situés Rue Saint Nicolas 77390 GUIGNES.

Ce projet implique donc l'investissement pour l'installation d'une borne de recharge sur le parking des locaux (y compris travaux électriques nécessaires sur l'installation actuelle)

Les dépenses correspondantes sont évaluées à 12 845 €HT et présentées au BP 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Région Ile de France pour le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques dans les locaux annexes de la CCBRC à GUIGNES.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire
- Rénovation des éclairages extérieurs du siège de la Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

La CC Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) est située au CHATELET EN BRIE : son siège administratif et un de ces centres de loisirs sont desservis par un voirie privative raccordée à l'espace public.

Cette voirie dont la CCBRC a la charge est jalonnée d'espaces verts périphériques et équipée de mâts d'éclairage public pour assurer l'éclairage et la sécurité des usagers des équipements publics.

Ces équipements d'éclairage sont vieillissants et d'ancienne génération, donc énergivores : le projet consiste donc à remplacer toutes les lanternes de ces mâts d'éclairage par des systèmes d'éclairage LED plus économes en énergie, ce qui permettra de diminuer les consommations électriques et les factures correspondantes, et concourir au respect des engagements de la Collectivité dans la transition écologique.

Les dépenses correspondantes sont évaluées à 21 040 €HT et présentées au BP 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Région Ile de France pour le projet de rénovation des éclairages extérieurs du siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire - Rénovation thermique du club house du complexe tennis au CHATELET EN BRIE

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

La Communauté de Communes est propriétaire depuis 2016 d'un complexe Tennis sur la commune du CHATELET EN BRIE : cet ensemble sportif dédié à la pratique du Tennis est composé de 5 courts en terre battue (dont 2 couverts) et de 2 courts en surface dure, ainsi que d'un club house sur deux niveaux.

Ce bâtiment de conception sommaire a fait l'objet d'un diagnostic thermique qui montre que plusieurs travaux sont nécessaires pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

L'ensemble de ces travaux nécessaires doivent faire l'objet ultérieurement d'un programme global de travaux : en revanche, la première urgence est de renouveler les menuiseries extérieures de ce club house afin d'améliorer les performances et l'isolation de ce bâtiment. Les dépenses correspondantes sont évaluées à 16 180 €HT et présentées au BP 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Région Ile de France pour le projet de rénovation thermique du club house du complexe tennis intercommunal au CHATELET EN BRIE.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire - Installation de panneaux photovoltaïques sur le gymnase à COUBERT

➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

Dans le cadre de la construction du nouveau collège de COUBERT, la CC Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) réalise les équipements sportifs (gymnase, terrain multisports, équipements athlétisme) et équipements connexes (gare routière, parking) nécessaires. En accord avec ses engagements en faveur de la Transition Ecologique et dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la CCBRC prévoit la construction de cet équipement de manière durable et écoresponsable.

Le projet prévoit d'équiper ce bâtiment pour la production d'énergies renouvelables, et notamment l'installation : de 54 modules photovoltaïques, soit 64 m², sur la façade sud du bâtiment pour la production d'électricité en autoconsommation ; ainsi que de 12 modules

photovoltaïques, soit 56 m², en toiture terrasse pour production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) pour les besoins du bâtiment

Cette installation de panneaux photovoltaïques est déjà prévue au budget général de la CCBRC, et faisant partie de l'AP N°1 de l'AP/CP budgétaire. Ils sont intégrés dans le marché Lot N°3 contracté avec l'entreprise HANNY, et représente une petite partie de ce marché soit 44 418€HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Région Ile de France pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le gymnase de COUBERT.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Demande de subvention au titre du Budget participatif régional écologique et solidaire - Rénovation des éclairages intérieurs des bâtiments de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

➤ *Rapporteur Christian POTEAU*

La CC Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) possède dans son patrimoine bâti plusieurs bâtiments qui ont fait l'objet d'un diagnostic thermique et énergétique : parmi ces bâtiments, se trouvent son siège administratif et un de ces centres de loisirs situés l'un en face de l'autre sur la commune de LE CHATELET EN BRIE.

Ces deux bâtiments sont concernés par des besoins de travaux de rénovation thermique ou d'amélioration des performances énergétiques, dont le changement des éclairages intérieurs est une des premières actions à mettre en œuvre.

Ainsi, en accord avec ces engagements en faveur de la Transition Ecologique et dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la CCBRC prévoit pour 2023 ce projet de remplacement de plus de 200 points lumineux dans ces 2 bâtiments (102 au siège + 109 au centre de loisirs) par des systèmes d'éclairage LED plus économes en énergie, ce qui permettra de diminuer les consommations électriques et les factures correspondantes.

Les dépenses correspondantes sont évaluées à 18 604 €HT et présentées au BP 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à faire la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la Région Ile de France pour le projet de rénovation des éclairages intérieurs des bâtiments de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président indique que ces demandes de subventions ont été déjà présentées dans le DOB. Pour autant, selon les subventions accordées, toutes les opérations ne seront pas nécessairement effectuées.

EAU ET ASSAINISSEMENT

15. Avenant n°1 au PV de mise à disposition de l'assainissement d'Argentières

➤ *Rapporteur : Jean-Marc CHANUSSOT*

En date du 29/10/2018, il a été établi un PV de mise à disposition entre la commune d'Argentières et la CCBRC qui était nécessaire à l'exercice de la compétence assainissement.

Suite à la construction de la station station d'épuration et du bassin d'orage, l'avenant n°1 à ce PV vise à régulariser les surfaces et parcelles cadastrales qui sont réellement mises à disposition, à la date d'achèvement des travaux pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune d'Argentières.

En effet, la parcelle AB85, d'une contenance cadastrale de 9a 56ca (PV de bornage du 7/12/2020, établi par le Cabinet Arents-Gorisse), et définie initialement comme site de construction du bassin d'orage de la commune d'Argentières ne sera pas utilisée dans sa totalité.

L'occupation de la parcelle par la CCBRC se limite à une surface de 568 m².

Après accord de la mairie d'Argentières du 22 juillet 2022, la mise à disposition du restant de la parcelle, soit 398 m² est supprimée et annulée par cet avenant pour que la Mairie puisse en garder la jouissance.

Le plan d'occupation effectif du bassin d'orage, établi le 13 juin 2022 par le Cabinet Arents-Gorisse, est joint en annexe du présent avenant n°1.

Les surfaces établies le 7/12/2020 et le 13/06/2022 restent indicatives car la délimitation de la parcelle AB85 avec la voirie communale, rue St Bon n'a pas fait l'objet d'une procédure de délimitation contradictoire.

L'annexe 1 reprend ces modifications présentées avec un plan d'occupation de la parcelle concernée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** M. le Président à signer l'avenant n°1 au PV de mise à disposition entre la commune d'Argentières et la CCBRC pour l'exercice de la compétence assainissement.

16. Arrêté de déversement des eaux usées autres que domestiques et convention spéciale de déversement - Etablissement BRIOCHE PASQUIER

➤ *Rapporteur : Jean-Marc CHANUSSOT*

L'Etablissement BRIOCHE PASQUIER, sis BP 21 Route de Montereau RD 605 au Châtelet-en-Brie a été autorisé, dans les conditions fixées par un arrêté signé le 28/11/2012 par le Président de la CCVC, à déverser ses eaux usées autres que domestiques, issues d'une activité de fabrication industrielle de viennoiserie, dans le réseau séparatif de la Commune du Chatelet-en-Brie.

Les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique applicables au déversement de ces eaux usées autres que domestiques, autorisé par cet arrêté, ont été définies dans une convention spéciale de déversement établie entre l'Etablissement BRIOCHE PASQUIER, la CCVC et l'autorité gestionnaire du système d'assainissement.

L'arrêté de déversement et la convention spéciale de déversement avaient été signés pour une durée de 10 ans, jusqu'au 28/11/2022.

Ces deux documents étant arrivés à échéance, il convient de renouveler l'autorisation de déverser les eaux usées autres que domestiques ainsi que la convention spéciale de déversement pour l'établissement BRIOCHE PASQUIER.

Les modalités administratives, techniques (hormis les Volumes autorisés au rejet), financières et juridiques applicables au déversement de ces eaux usées autres que domestiques restent inchangées.

La durée de validité de l'arrêté d'autorisation et de la convention spéciale de déversement est établie jusqu'au 31/03/2028.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à signer et exécuter l'arrêté de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement BRIOCHE PASQUIER CHATELET dans le système de collecte et de traitement de la commune du Châtelet en Brie.
- **Autorise** le Président à signer et exécuter la convention spéciale de déversement de l'Etablissement BRIOCHE PASQUIER CHATELET dans le système de collecte et de traitement de la commune du Châtelet en Brie.

17. Convention d'occupation du domaine public Communautaire – station d'Épuration d'Evry-Grégy-sur-Yerres

➤ *Rapporteur : Jean-Marc CHANUSSOT*

Le SYAGE exerce la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant Yerres-Seine.

Les actions de ce syndicat s'inscrivent dans le cadre des Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

Le SYAGE a réalisé une étude de faisabilité et de l'architecture d'un futur système de prévision des crues à l'échelle du cours de l'Yerres et du Réveillon permettant de mieux anticiper les épisodes de crises et se préparer en conséquence.

A la suite de cette étude, le syndicat entend aujourd'hui procéder à l'implantation de 3 stations piézométriques sur son territoire, dont l'une sur le site de la station d'épuration d'Evry-Grégy sur Yerres.

Dans ce cadre, il convient de fixer, d'une part, les modalités d'accès et de mise à disposition d'une emprise de cette parcelle pour la réalisation des travaux de forage nécessaires à l'installation de cette station piézométrique et, d'autre part, les modalités d'occupation du domaine public communautaire par l'ouvrage ainsi installé.

Les travaux consistent en la réalisation de 2 forages de 20m de profondeur sur une emprise de 1m² environ et d'une margelle bétonnée d'une surface de 3m².

La durée de ces travaux est estimée à 2 jours à compter de la date de démarrage.

Un plan d'implantation des limites parcellaire et du tracé est joint à la note de présentation.

Les conditions relatives à l'occupation du domaine public Communautaire, à l'entretien des équipements et à la durée sont définies dans la convention d'occupation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à signer et exécuter la convention d'occupation pour le site de la station d'épuration d'Evry-Grégy-sur-Yerres - parcelle 213 CO461.

18. Convention d'occupation du domaine public Communautaire – station d'Épuration d'Ozouer-le-Voulgis

➤ *Rapporteur : Jean-Marc CHANUSSOT*

Le SYAGE exerce la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant Yerres-Seine.

Les actions de ce syndicat s'inscrivent dans le cadre des Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

Le SYAGE a réalisé une étude de faisabilité et de l'architecture d'un futur système de prévision des crues à l'échelle du cours de l'Yerres et du Réveillon permettant de mieux anticiper les épisodes de crises et se préparer en conséquence.

A la suite de cette étude, le syndicat entend aujourd'hui procéder à l'implantation de 3 stations piezométriques sur son territoire, dont l'une sur le site de la station d'épuration d'Ozouer-le-Voulgis.

Dans ce cadre, il convient de fixer, d'une part, les modalités d'accès et de mise à disposition d'une emprise de cette parcelle pour la réalisation des travaux de forage nécessaires à l'installation de cette station piezométrique et, d'autre part, les modalités d'occupation du domaine public communautaire par l'ouvrage ainsi installé.

Les travaux consistent en la réalisation de 2 forages de 20m de profondeur sur une emprise de 1m2 environ.

La durée de ces travaux est estimée à 2 jours à compter de la date de démarrage.

Un plan d'implantation des limites parcellaire et du tracé est joint à la note de présentation.

Les conditions relatives à l'occupation du domaine public Communautaire, à l'entretien des équipements et à la durée sont définies dans la convention d'occupation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Autorise** le Président à signer et exécuter la convention d'occupation pour le site de la station d'Ozouer-le-Voulgis - parcelle X0098.

19. Proposition d'un projet de délibération : Vœu du Conseil Communautaire en soutien à la mobilisation des femmes Iraniennes pour leurs droits et libertés.

Mme Torcol explique avoir été sollicitée dans sa commune par un couple Franco-Iranien pour soutenir à son échelle de Conseillère Communautaire la mobilisation des femmes iraniennes pour leurs droits et libertés, elle a proposé à la CCBRC d'élaborer une délibération à ce sujet.

Mme NINERAILLES demande l'impact effectif d'une telle délibération.

M. le Président explique qu'il s'agit d'un acte symbolique, du même ordre que le vœu du Conseil Communautaire en soutien au Maire de Féricy ayant subi une récente agression.

Mme NINERAILLES souhaite savoir pourquoi aucune action n'a été menée en ce sens concernant les catastrophes naturelles ayant récemment touchées la Turquie.

M. le Président souligne l'absence de réunions ayant eu lieu durant cette période au sein de la CCBRC mais en effet la communauté de communes aurait pu se mobiliser.

Aussi à la demande de M. BARBERI, il invite chaque commune à proposer la présente délibération à son Conseil Municipal.

M. CHANUSSOT exprime son étonnement face à un débat public mesuré voir absent sur le sujet des droits et libertés des femmes iraniennes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **Approuve** la proposition d'un projet de délibération « Vœu du Conseil Communautaire en soutien à la mobilisation des femmes Iraniennes pour leurs droits et libertés ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Président,

Christian POTEAU

Le secrétaire de séance,

Elio BELFIORE



